



Pension l'enfant qui verse aux parents

Par **gwendmathis**, le **03/04/2011** à **23:22**

Bonjour,

je vous ecrit en essayant d'etre bref je suis en comflie avec ma mere je ne lui parle plu depui 1ans et demi elle et marie mes na aucune resource je c'est quelle est en droit de me reclamer une pension mes moi je ne veut pas lui verser et ne ve plus avoir de relasion contact avec elle meme si elle vien a deceder dout ma question comment je peut faire pour ne pas avoir a lui verser une pension et ne pa heriter de ses dette sachant quelle nous a abandoner etant plu jeune et que lon a un dossier du juge des enfant de bethune qui garde surment des trace de notre passage je vous remercie d'avance jespere avoir un reponse

Par **corima**, le **04/04/2011** à **00:06**

Il faudrait que vous ayez acces à ce dossier. Peut etre est-il inscrit qu'elle avait ete dechue de ses droits parentaux, ce qui serait un bon point pour ne pas avoir à lui payer une aide alimentaire si elle en fait la demande

Par **mimi493**, le **04/04/2011** à **02:34**

Déjà il faut que ce soit un juge qui décide d'une pension alimentaire

Par **gwendmathis**, le **04/04/2011** à **22:23**

b en fete je c kel et parti car mon pere la bater mes el a eu lidee de partir seul en ns lesans a lepok tte les 3avec lui se ki a enjendrer pa mal de sousi car de se fete ns a von ete plaser pr violence et dotre chose plu grave lui je c kil a ete dechu des droi parentaux mes el je ne pense car el nous a rekuper 8an apre mes ts se ke je vous di et den un dossier car ns avon ete suivi pas une asistente social un jude des enfan et une pedo spycatre je sui actuelle en trin de fere les demarche afin de pouvoir recupere mon dossier pr ke le jour ou el demande une pension je pui se prou v kel a jamai ete la pour nous dc moi je ne ve pa subvenir a ses besoin mersi je rep le tribunal de bethune ma envoyer un documen disen kil pren ma demande en compte mes ke sa va prendre du tem aven ke jacede a mon dossier

Par **mimi493**, le **05/04/2011 à 09:44**

Vous pourriez avoir un minimum de politesse quand même en écrivant normalement.
Votre charabia est incompréhensible

Par **gwendmathis**, le **05/04/2011 à 20:55**

desoler c est l'habitude j'ecrit tous le temp en abreger et puis se n'est pas un manque de politesse faut pas abuser non plus jvous et pa manquer de respect on est en 2011 tous le monde ecrit comme sa maintenant enfin bref je vous diser je c'est qu'elle et partie en nous abandonant elle est partie car mon pere la batter dc forcement quand elle est partie il ses venger sur nous et a fait d'autre chose pires mes je ne vais pa rentrer dans les detail on a ete placer pendant 8ans apres elle nous a recupere car son marie de l'epoque ete quelqu'un de stable mon pere a ete dechue des droit parentaux mes elle je ne pense pa vu quelle nous a recupere 8 ans apres mes tous sa est dans un dossier vu que nous avons ete suivie par un pedoshyciatre une assistance social et un juge des enfant g effectuer ya quelque moi des demarche afin d'acceder a se dossier donc je voudrer savoir si j'arrive a recupere ses dossier et a prouver quelle na jamais subbvenue a nos besoin est ce que jai des chance de ne pa avoir a payer une pension si toute fois elle en fait la demande mercie d'avance cordialement

Par **corima**, le **05/04/2011 à 21:24**

[citation]on est en 2011 tous le monde ecrit comme sa maintenant [/citation]

Comment ? Tout le monde écrit comme ça maintenant ?

Vous avez du oublier que vous etes sur un forum juridique et que vous n'etes pas en train d'envoyer un sms à un ami. Et, effectivement, la moindre des politesses si vous voulez que l'on réponde à vos questions, c'est que l'on puisse vous comprendre. Vous n'etes pas sur un forum de discussion, les gens qui vous repondent sont quelquefois des juristes à la retraite, alors pensez que vous "parlez" à des gens d'un certain age qui pratiquent encore le bon français. Et des plus jeunes qui ne peuvent que repondent à ce qu'ils comprennent, soyez donc comprehensible dans vos ecrits.

Et oui, c'est un manque de respect de s'adresser à des personnes que l'on ne connaît pas avec ce genre de "français". Meme en 2011 !

Donc, si votre mère a pu avoir de nouveau votre garde, elle n'a peut être pas été déchue de ses droits parentaux ou bien elle les a "récupéré". Dans tous les cas, elle n'a pas été une mère protectrice et présente quand vous en avez eu besoin. Elle vous a laissé sciemment avec un père maltraitant alors qu'elle aurait au moins pu vous venir en aide en prévenant les services sociaux que vous étiez en danger mais qu'elle ne pouvait pas s'occuper de vous.

Constituez vous un bon dossier afin de vous préparer au jour où un juge se tournera vers vous pour une aide alimentaire

Par **mimi493**, le **05/04/2011** à **21:40**

et en plus, il continue

Par **gwendmathis**, le **05/04/2011** à **21:40**

oui je c'est que c'est un forum juridique mes comme on dit on ne perd pas les mauvaises habitudes toujours est il que mon intention n'est pas de vous manquer de respect

et oui elle savais pertinemment que son mari était dangereux car elle même a subi de nombreuses maltraitances surtout étant enceinte de ce fait une de mes sœurs en a eu des séquelles visibles elle a eu 3 angiomes qui ne se résorbent pas seuls et a dû subir une intervention chirurgicale pour les enlever et ce n'est pas elle qui a fait le nécessaire pour notre sécurité car on allait à l'école avec des égratelines et des cocardes comme elle et partie dans la nuit et nous a laissé avec lui ses seulement après avoir subi tous sa quelle a effectué les démarches car elle même a dit devant le juge des enfants ne pas aimer sa fille comme son enfant . J'ai effectué les démarches au près du tribunal de Bethune afin de pouvoir récupérer mon dossier au près du juge des enfants j'ai aussi écrit un courrier à la pédopsychiatre seule l'assistante sociale ne peut m'aider dans ses démarches car elle est désormais en retraite je lui ai laissé un message elle seule peut prendre la décision de me fournir quelque document ou non .

En tous qu'a je vous remercie pour ses précieux conseils encore désolé pour mon écriture en abrégé et croisons les doigts pour que cette mauvaise mère ne puisse pas avoir ce droit encore merci